

PARCOURS APPRENDRE À RAMER

Prérequis

1. Créer un compte et s'inscrire auprès de RCA à titre d'entraîneur (membership.rowingcanada.org).
2. S'inscrire sur « Le Casier » (lecasier.coach.ca).
3. Obtenir une carte de conducteur d'embarcation de plaisance (CCEP) ou s'assurer de sa validité et la fournir à son association provinciale d'aviron.

Conditions pour la formation en ligne

1. Suivre le module d'apprentissage en ligne « Initiation à l'entraînement sportif » du PNCE.
2. Suivre le module d'apprentissage en ligne « Principes fondamentaux de l'aviron » de RCA.
3. Suivre le module « Prise de décisions éthiques » (PDE) : <https://www.coach.ca/make-ethical-decisions-med--s16834&language=fr>.

VOUS ÊTES EN FORMATION

ATELIER APPRENDRE À RAMER

1

1. Rowing Canada Aviron et le nouveau PNCE
2. Revue des rôles et responsabilités
3. Revue du volet sur la sécurité
4. Analyse de la performance (le coup d'aviron)
5. Planification d'une leçon Apprendre à ramer
6. Enseignement d'une leçon Apprendre à ramer
7. Enseignement et apprentissage
8. Para-aviron
9. Modification du programme Apprendre à ramer pour répondre aux besoins de mon club
10. Réglage

VOUS ÊTES FORMÉS

Téléverser les éléments suivants dans votre portfolio dans la Base de données de formation des entraîneurs ou les transmettre par courriel à votre association provinciale d'aviron :

1. Une copie de votre CCEP
2. Une copie du plan d'action en cas d'urgence de votre organisation.
3. Un plan de leçon pour le programme Apprendre à ramer

2

CRÉATION DU PORTFOLIO

Effectuer l'évaluation en ligne sur lecasier.coach.ca (obligatoire). Une seule évaluation pour la PDE est requise.

1. Prise de décisions éthiques (évaluation en ligne)
2. Communiquer avec votre association provinciale d'aviron pour demander une évaluation
3. Examen du portfolio (pour déterminer si l'entraîneur est prêt pour l'observation directe)
4. Observation directe
 - Analyser la performance dans le cadre d'un entraînement sur l'eau ou par vidéo

ÉTAPES DE L'ÉVALUATION

3

VOUS ÊTES CERTIFIÉ

Une fois les évaluations réussies, vous êtes certifié dans le cadre du PNCE.

MAINTIEN DU STATUT D'ENTRAÎNEUR ACTIF

Afin de maintenir leur certification, les entraîneurs doivent obtenir des points de perfectionnement professionnel du PNCE.